

CLUB SUBAQUATIQUE DE GRENOBLE - 2022 / 2023

Renseignements nécessaires à l'établissement de la licence (même pour les anciens adhérents)

A remplir EN MAJUSCULE – Merci

Nom : Nom de jeune fille :

Prénom :

Né(e) le : à

Profession :

Adresse :

Tél portable :

Email :

Personne à prévenir et téléphone portable :

Informations Plongée

Niveau de plongeur actuel :

Préparation du niveau :

Encadrement du niveau :

Cotisation annuelle

Adulte Enfant à partir de 16 ans	Enfant d'adhérent	Licence seule
150 €	80 €	50 €

Carnet ou passeport de plongée : 4€

Assurances individuelles facultatives

La FFESSM a négocié auprès du Cabinet Lafont des assurances individuelles assistances dont le détail des garanties est disponible sur le site de la fédération <https://ffessm.fr>

A prendre directement par le licencié dès que la licence 2022-23 est validée

A joindre impérativement : AVANT LE 01/12/22
par mail de préférence : magali.caprera@aliceadsl.fr

- Cette fiche de renseignements
- Le règlement de l'inscription par virement si possible (RIB disponible sur le site) ou par chèque (à l'ordre du CSG)
- Une COPIE du certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la plongée sous-marine. (Conserver l'original avec soi et en mettre un exemplaire sur le site de la fédération).
- Pour les mineurs une autorisation parentale sur papier libre (disponible sur le site)

Cochez cette case si vous acceptez que vos coordonnées soient communiquées aux autres membres du club.

***Cours piscine les jeudis (sauf vacances scolaires) de 20h à 21h30
à la piscine du Clos d'or du 08/09/22 au 15/06/23***

Renseignements :

- Gael VANDERBRUGGEN, Président : 06.51.09.98.10
- Charles VAGNANI, Vice-Président : 06.72.90.61.46
- Magali CAPRERA, Secrétaire : 06.19.57.33.54

Consulter notre site internet : <http://www.clubsubaquatiquegrenoble.fr>

En signant ce document vous acceptez les clauses du règlement intérieur disponible sur le site.

SIGNATURE :